

L'OFFICIEL DE *l'escrime*

Journal Officiel de la Fédération Française d'Escrime

PREAMBULE

Avec le Journal Officiel de l'Escrime (JOE), la Fédération Française d'Escrime affirme sa volonté de garantir à tous les acteurs de notre discipline - clubs, licenciés, arbitres, maîtres d'armes, dirigeants et partenaires- une information claire, accessible et transparente sur la vie réglementaire de notre sport.

Le JOE constitue l'organe officiel de publication des décisions et règlements fédéraux. Il traduit l'engagement permanent de la Fédération à faire vivre les principes de démocratie, de responsabilité et de conformité au Code du sport et à ses statuts.

Publié après chaque réunion du Comité Directeur et des assemblées générales, et au minimum trois fois par an, le Journal Officiel de l'Escrime rassemble :

- Les décisions prises par les instances fédérales statutaires ;
- Les textes réglementaires créés ou modifiés en conséquence ;
- Les décisions disciplinaires rendues par les commissions compétentes ;

Et, le cas échéant, tout autre élément à valeur de décision réglementaire.

DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 15 novembre 2025

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 30 septembre 2025

Aucune remarque.

Approuvé par le Comité Directeur (36 votants = 34 pour, 2 abstentions)

2. Modification du Bureau Fédéral

A la suite de la démission du secrétaire général, Thierry MARDARGENT, qui reste membre du Comité Directeur, Hugues LE MERRE est nommé membre du Bureau Fédéral au même poste.

Approuvé par le Comité Directeur (36 votants = 35 pour, 1 abstention)

3. Modification du Conseil d'Administration de l'IFFE

A la suite de la démission d'Albin SIRVEN, Thibaut GRIFFART est proposé comme nouveau membre du CA de l'IFFE.

Approuvé par le Comité Directeur (36 votants = 36 pour)

La validation de son intégration au CA IFFE sera votée lors de la prochaine AG de l'IFFE.

4. Modifications du règlement sportif

Plusieurs modifications sont apportées

- Suppression du match pour la troisième place lors des championnats de France par équipes M17/M20.
- Report de la date de dépôt des équipes EIC.
- Modification du classement d'entrée des tireuses pour les épreuves individuelles épée dames vétérans.
- Ajustement de la formule des épreuves nationales fleuret hommes individuel vétérans.
- Modalités de composition des équipes pour les critères nationaux par équipes, fleuret hommes et sabre hommes, grands vétérans.
- Conditions de participation aux Championnats de France fleuret vétérans.

Approuvé par le Comité Directeur (37 votants = 31 pour, 6 abstentions)

Pour le challenge de France M13, une nouvelle formule est proposée

Approuvé par le Comité Directeur (37 votants = 37 pour)

5. Réintégration Auriane MALLO dans les sélectionnées aux championnats de France Elite

Auriane MALLO a sollicité sa réintégration dans le classement national à la place qu'elle occupait après les JO de Paris au 31/08/2024, avant son arrêt pour congé maternité, au titre de l'article 13 du règlement sportif.

Approuvé par le Comité Directeur (35 votants = 35 pour)

INFORMATION

L'obligation de la présence du label FFE est suspendue jusqu'à nouvel ordre.



L'officiel de l'Escrime, journal officiel de la Fédération Française d'Escrime, association déclarée, délégataire par arrêté ministériel n° SPOV2434526A du 18.12.2024

7 Porte de Neuilly-93160 Noisy Le Grand.
Courriel : contact@ffescrime.fr

Dépôt légal : ISSN demande en cours

Directeur de la publication : Rémy Delhomme
Comité de rédaction : Hugues Le Merre,
Anne Olivier, Nadine Alayrac
Collaboration : Emilie Mezdad

Disponible gratuitement sur le site de la
Fédération Française d'Escrime :
<https://www.ffescrime.fr/joe>

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.